

RCS : AMIENS Code greffe : 8002

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de AMIENS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2014 B 00883 Numéro SIREN : 808 502 090 Nom ou dénomination : SVI AUDIT

Ce dépôt a été enregistré le 05/05/2020 sous le numéro de dépôt B2020/001375

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

n° de dépôt : **B2020/001375**
n° de gestion : **2014B00883**
n° SIREN : **808 502 090 RCS Amiens**

Le greffier du Tribunal de Commerce d'Amiens certifie avoir procédé le 05/05/2020 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de la société :

SVI AUDIT - Société par actions simplifiée
605 rue Saint-fuscien 80000 Amiens -FRANCE-

date de clôture : 30/06/2019

Ce dépôt comprend les documents comptables prévus par la législation en vigueur.

Concernant les événements RCS suivants :

Dépôt des comptes annuels



422867

SVI AUDIT

Société par actions simplifiée
Au capital de 14 289 700.00 euros
Siège social : 605, Rue Saint Fuscien, 80000 AMIENS
RCS AMIENS 808 502 090

* * * * *

DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE DU 10 NOVEMBRE 2019

DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2019

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 juin 2019 s'élevant à 1 486 762,90 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice 1 486 762,90 euros

A la réserve légale 74 338,15 euros

Solde 1 412 424,75 euros

A titre de dividendes 300 000,00 euros

Soit 2,10 euros par action

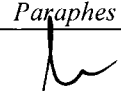
Le solde 1 112 424,75 euros

En totalité au compte "autres réserves" qui s'élève ainsi à 2 593 805,75 euros.

Le dividende sera mis en paiement au siège social le 10 novembre 2019.

L'associé unique déclare être informé que :

- depuis le 1er janvier 2018, les revenus distribués sont soumis à un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou "flat tax") de 30%, soit 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2% de prélèvements sociaux,
- le prélèvement forfaitaire obligatoire non libératoire de l'impôt sur le revenu est maintenu mais son taux est aligné sur celui du PFU (12,8 % - CGI, art. 117 quater),
- peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000,00 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000,00 euros (contribuables soumis à une imposition commune) ; la demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année précédant le paiement du dividende,
- l'option pour une imposition du dividende au barème progressif reste possible et doit être indiquée sur la déclaration de revenus ; dans ce cas, le prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% sera déduit de l'impôt dû. L'abattement de 40% sera maintenu mais les prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant abattement.

Paraphes


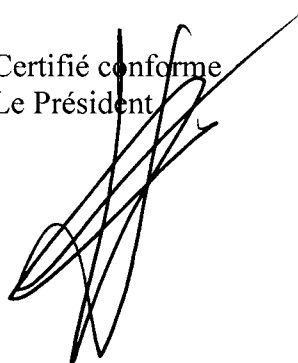
Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 30 juin 2019 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 300 000,00 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

De plus, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Conformément à la loi, l'associé unique prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

DATES DE CLOTURE	DIVIDENDES VERSES	REFACTION DE 40 % SUR LES DIVIDENDES	
		DIVIDENDE ELIGIBLE	DIVIDENDE NON ELIGIBLE
30/06/2018	1 486 762,00 € Soit 10,00 € par titre	1 486 762,00 €	/
	800 000,00 € Soit 5,60 € par titre (distribution sur réserves)	800 000,00 €	/
	20 000,00 € Soit 0,14 € par titre (distribution sur réserves)	20 000,00 €	/
30/06/2017	300 000,00 € Soit 2,10 € par titre (distribution sur réserves)	300 000,00 €	/
30/06/2016	100 000,00 € Soit 0,70 € par titre (distribution sur réserves)	100 000,00 €	/

Certifié conforme
Le Président



CERTIFIE CONFORME A L'ORIGINAL

SAS SVI AUDIT

*ETAT
DE
SYNTHESE
ARRETE
AU 30/06/19*



SOMMAIRE

<i>1. ETATS DE SYNTHESE</i>	<i>1</i>
1.1. BILAN ACTIF	2
1.2. BILAN PASSIF	3
1.3. COMPTE DE RESULTAT PRODUCTION	4
<i>2. ANNEXE</i>	<i>6</i>
2.1. REGLES ET METHODES COMPTABLES	7
2.2. NOTES SUR LE BILAN	9

ETATS DE SYNTHESE

BILAN ACTIF

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net 30/06/2019	Net 30/06/2018
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaires				
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations	17 708 411,00		17 708 411,00	17 708 411,00
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	17 708 411,00		17 708 411,00	17 708 411,00
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production biens et services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés				
Autres créances	492 462,81		492 462,81	1 778 436,27
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement	783 336,00		783 336,00	767 222,00
Disponibilités	29 185,47		29 185,47	19 254,59
Charges constatées d'avance (3)	608,75		608,75	205,00
TOTAL ACTIF CIRCULANT	1 305 593,03		1 305 593,03	2 565 117,86
Frais d'émission d'emprunt à évaluer				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL GENERAL	19 014 004,03		19 014 004,03	20 273 528,86
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				

BILAN PASSIF

	30/06/2019	30/06/2018
CAPITAUX PROPRES		
Capital	14 289 700,00	14 289 700,00
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	217 386,90	144 396,94
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	1 481 381,00	2 343 541,81
Report à nouveau		
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	1 486 762,90	1 459 799,15
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées	3 418,37	2 910,73
TOTAL CAPITAUX PROPRES	17 478 649,17	18 240 348,63
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	1 516 486,18	2 001 799,66
Emprunts et dettes financières diverses (3)	17 385,68	16 804,82
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 200,00	1 598,75
Dettes fiscales et sociales	198,50	12 893,00
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	84,50	84,00
Produits constatés d'avance (1)		
TOTAL DETTES	1 535 354,86	2 033 180,23
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GENERAL	19 014 004,03	20 273 528,86
(1) Dont à plus d'un an (a)	1 021 193,76	1 516 457,18
(1) Dont à moins d'un an (a)	514 161,10	516 723,05
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque	29,00	28,00
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

COMPTE DE RESULTAT PRODUCTION

	30/06/2019	%	30/06/2018	%	Variation N/N-	%
Ventes de marchandises						
Production vendue						
CHIFFRE D'AFFAIRES						
Production stockée ou déstockage						
Production immobilisée						
PRODUCTION DE L'EXERCICE						
Production de l'ex. + vtes marchandises						
Achats de marchandises						
Variation stocks de marchandises						
Achats de matières premières et autres appro.						
Variation de stocks matières premières et autre						
Sous-traitance						
Achats consommés						
MARGE BRUTE						
Autres achats						
Services extérieurs	1 856,53				1 856,53	
Autres services extérieurs	1 915,00		2 377,50		-462,50	-19,45
Autres achats et charges externes	3 771,53		2 377,50		1 394,03	58,63
VALEUR AJOUTEE PRODUITE	-3 771,53		-2 377,50		-1 394,03	58,63
Subventions d'exploitation						
Impôts et taxes	215,23		279,55		-64,32	-23,01
Rémunérations						
Charges sociales						
Charges de personnel						
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATIO	-3 986,76		-2 657,05		-1 329,71	50,04
Reprises sur amort. et prov. et transferts de ch						
Autres produits d'exploitation	0,08				0,08	
Dotations aux amortissements sur immobilisati						
Dotations aux provisions sur immobilisations						
Dotations aux provisions sur actif circulant						
Dotations aux provisions pour risques et charg						
Autres charges d'exploitation						
Autres charges et produits	0,08				0,08	
RESULTAT D'EXPLOITATION	-3 986,68		-2 657,05		-1 329,63	50,04
Bénéfice attribué, perte transférée						

COMPTE DE RESULTAT PRODUCTION

	30/06/2019	%	30/06/2018	%	Variation N/N-	%
Perte supportée, bénéfice transféré						
Produits financiers de participation	1 546 986,46		1 524 766,52		22 219,94	1,46
Produits des autres valeurs mobilières						
Autres intérêts et produits assimilés						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions de VMP						
Autres produits financiers						
Reprises sur amort. et prov. et transferts de ch						
Produits financiers	1 546 986,46		1 524 766,52		22 219,94	1,46
Dotations financières aux amortissements et pr						
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de VMP						
Autres charges financières	45 601,24		48 870,62		-3 269,38	-6,69
Intérêts et charges assimilées						
Charges financières	45 601,24		48 870,62		-3 269,38	-6,69
RESULTAT FINANCIER	1 501 385,22		1 475 895,90		25 489,32	1,73
RESULTAT COURANT AV. IMPÔT	1 497 398,54		1 473 238,85		24 159,69	1,64
Produits exceptionnels sur opérations de gestio						
Produits exceptionnels sur opérations en capita						
Autres produits exceptionnels						
Reprises sur amort. et prov. et transferts de ch						
Produits exceptionnels						
Charges exceptionnelles sur opérations de gest	600,00				600,00	
Charges exceptionnelles sur opérations en capi						
Autres charges exceptionnelles						
Dotations exceptionnelles aux amort. et prov.	507,64		546,70		-39,06	-7,14
Charges exceptionnelles	1 107,64		546,70		560,94	102,60
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-1 107,64		-546,70		-560,94	102,60
Participation des salariés						
Impôts sur les bénéfices	9 528,00		12 893,00		-3 365,00	-26,10
TOTAL DES PRODUITS	1 546 986,54		1 524 766,52		22 220,02	1,46
TOTAL DES CHARGES	60 223,64		64 967,37		-4 743,73	-7,30
RESULTAT NET	1 486 762,90		1 459 799,15		26 963,75	1,85

ANNEXE

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Désignation de la société : SAS SVI AUDIT

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/06/2019, dont le total est de 19 014 004 euros
et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 1 486 763 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/07/2018 au 30/06/2019.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 12/10/2019 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 30/06/2019 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2016-07 du 4 novembre 2016 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Titres de participations

Les titres de participation sont évalués à leur coût d'acquisition y compris les frais accessoires.

Un amortissement dérogatoire est alors constaté afin de tenir compte de l'amortissement de ces frais accessoires.

La valeur d'inventaire des titres correspond à la valeur d'utilité pour l'entreprise. Elle est déterminée en fonction de l'actif net de la filiale, de sa rentabilité et de ses perspectives d'avenir. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût d'acquisition, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

NOTES SUR LE BILAN

ACTIF IMMOBILISE

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
– Frais d'établissement et de développement – Fonds commercial – Autres postes d'immobilisations incorporelles Immobilisations incorporelles				
– Terrains – Constructions sur sol propre – Constructions sur sol d'autrui – Installations générales, agencements et aménagements des constructions – Installations techniques, matériel et outillage industriels – Installations générales, agencements aménagements divers – Matériel de transport – Matériel de bureau et informatique, mobilier – Emballages récupérables et divers – Immobilisations corporelles en cours – Avances et acomptes Immobilisations corporelles				
– Participations évaluées par mise en équivalence – Autres participations – Autres titres immobilisés – Prêts et autres immobilisations financières Immobilisations financières	17 708 411			17 708 411
	17 708 411			17 708 411
ACTIF IMMOBILISE	17 708 411			17 708 411

NOTES SUR LE BILAN

ACTIF CIRCULANT

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 493 072 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés			
Autres	492 463	492 463	
Capital souscrit – appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	609	609	
Total	493 072	493 072	
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
INTERETS COURUS	25 762
Total	25 762

NOTES SUR LE BILAN

CAPITAUX PROPRES

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 14 289 700,00 euros décomposé en 142 897 titres d'une valeur nominale de 100,00 euros.

Provisions réglementées

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Reconstitution des gisements pétroliers				
Pour investissements				
Pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires	2 911	508		3 418
Prêts d'installation				
Autres provisions				
Total	2 911	508		3 418
Répartition des dotations et reprises :				
Exploitation				
Financières				
Exceptionnelles		508		

NOTES SUR LE BILAN

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 1 535 355 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
– à 1 an au maximum à l'origine	29	29		
– à plus de 1 an à l'origine	1 516 457	495 263	1 021 194	
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)	10 306	10 306		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 200	1 200		
Dettes fiscales et sociales	199	199		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	7 165	7 165		
Produits constatés d'avance				
Total	1 535 355	514 161	1 021 194	
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	485 314			
(**) Dont envers les associés	7 080			

Charges à payer

	Montant
FOURN. FACT. NON PARVENUES	1 200
INTERETS COURUS BANCAIRES	29
INTERETS COURUS NON ECHUS	10 306
ETAT CHARGES A PAYER	199
CHARGES A PAYER	85
Total	11 818

NOTES SUR LE BILAN

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
CHARGES CONST D AVANCE	609		
Total	609		

AUDISOM

COMMISSAIRE AUX COMPTES
MEMBRE DE LA COMPAGNIE REGIONALE D'AMIENS

EXEMPLAIRE GREFFE

SAS SVI AUDIT

**605, rue Saint Fuscien
80000 AMIENS**

**RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES
CONVENTIONS REGLEMENTEES**

Exercice du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2019

SARL au capital social de 100 000 €

654 rue Roger Salengro 80450 Camon

Tél. : 03 22 46 17 41 - Fax : 03 22 47 38 98

SIRET : RCS Amiens 453 203 440 00046 - APE NAF 6920Z - TVA INTRA FR 354 532 03440

RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS

du Commissaire aux Comptes

de la SVI AUDIT

Société par Actions Simplifiée au capital de 14 289 700 Euros
Siège social à AMIENS (80000) – 605, rue Saint Fuscien -
- RCS AMIENS B 808 502 090 -

présenté à l'Assemblée Générale
statuant sur les comptes du 1er juillet 2018 au 30 juin 2019

Aux associés,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société SVI AUDIT relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} Juillet 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux associés

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci. Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

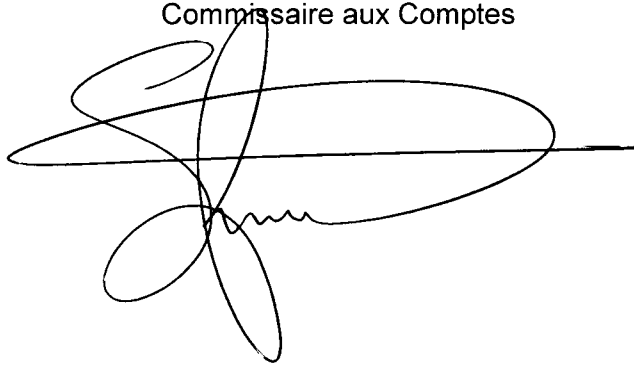
Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre:

- . il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- . il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- . il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- . Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Camon, le 15 décembre 2019

Pour la société AUDISOM
Stéphane Rouas,
Commissaire aux Comptes

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a horizontal line extending to the right.

AUDISOM

COMMISSAIRE AUX COMPTES
MEMBRE DE LA COMPAGNIE RÉGIONALE D'AMIENS

RAPPORT SPECIAL SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

du Commissaire aux Comptes

de la Société SVI AUDIT

Société par Actions Simplifiée au capital de 14 289 700 Euros

Siège social à AMIENS (80000) – 605, rue Saint Fuscien -

- RCS AMIENS B 808 502 090 -

présenté à l'Assemblée Générale
statuant sur les comptes du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2019

Aux associés,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

En application de l'article L. 227-10 du code de commerce, nous vous informons qu'il ne nous été donné avis d'aucune convention intervenue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale.

Fait à CAMON, le 15 décembre 2019

Pour la société AUDISOM
Stéphane ROUAS,
Commissaire aux Comptes

SARL au capital social de 100 000 €

654 rue Roger Salengro 80450 Camon

Tél. : 03 22 46 17 41 - Fax : 03 22 47 38 98

SIRET : RCS Amiens 453 203 440 00046 - APE NAF 6920Z - TVA INTRA FR 354 532 03440